# La lettre électronique
# @CTUALITÉS EUROPE – INTERNATIONAL
# N°19 – 26 février 2014


Union européenne

Le Parlement européen critique fortement le fonctionnement et les pratiques de la Troïka
Les chiffres de l'immigration en France : une réalité loin des croyances !
Les nouvelles migrations en Europe : le cas du Portugal et de l'Allemagne
Mise en œuvre de la garantie jeunes : encore un effort !
Allemagne : le DGB salue la retraite anticipée à 63 ans

International

Ukraine : CES et CSI condamnent les violences et expriment leur solidarité vis-à-vis des travailleurs
Suisse : forte préoccupation des organisations syndicales après le résultat du vote sur l'immigration
Rapport de l'OIT sur l'emploi : des chiffres sans équivoque
Cambodge, Bangladesh : la filière textile bafoue les droits fondamentaux


## Union européenne

### Le Parlement européen critique fortement le fonctionnement et les pratiques de la Troïka

Ce mois-ci, le Parlement européen examine les résultats d'une enquête sur les méthodes de travail et l'efficacité de la Troïka dans les pays ayant eu besoin d'être renfloués (la Grèce, l'Irlande, le Portugal et Chypre). La Troïka est composée de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne et du Fonds monétaire international.

Un projet de rapport adopté par la Commission des affaires économiques le 24 février confronte la situation économique et sociale des pays soumis à la Troïka au début de la crise et leur situation actuelle. Il est souligné que les inégalités se sont accrues fortement et que la réduction des prestations sociales et l'augmentation du chômage ont entrainé une forte hausse de la pauvreté. Le projet de rapport déplore le ralentissement économique et la régression sociale devenus « manifestes » avec les ajustements budgétaires et macroéconomiques.

La Troïka est attaquée sur plusieurs aspects : économique, social et démocratique :

- aveuglement sur les effets des mesures budgétaires, avec pour conséquence ralentissement économique et régression sociale ;
- pas de mandat clairement défini et manque de transparence ;


FORCE OUVRIERE – Secteur Europe/international
141, avenue du Maine – 75680 PARIS Cedex 14
Téléphone : 01 40 52 83 30 – Télécopie : 01 40 52 83 34
Email : andree.thomas@force-ouvriere.fr

- absence de base juridique pour la création de la Troïka ;
- risque de conflits d'intérêts au sein de la Commission européenne entre son rôle dans la Troïka et sa responsabilité de gardienne des traités ;
- possibilité de conflits d'intérêts entre le rôle actuel de la BCE dans la troïka et son statut de créancier vis-à-vis des quatre Etats membres ;
- faible responsabilité démocratique de la Troïka.

Le Parlement souligne également la responsabilité des ministres des Etats membres dans le cadre de l'Eurogroupe, qui prend les décisions finales sur l'aide financière et la conditionnalité. Dans ses propositions, le projet de rapport demande notamment que la Commission rende davantage compte de ses actes au sein de la Troïka, notamment auprès du Parlement européen, une réforme du Mécanisme européen de Solidarité (MES) pour instaurer plus de contrôle démocratique sur ses décisions et la création d'un fonds monétaire européen. Il sera soumis au vote des députés en plénière en mars prochain.

La CES de son côté, a interrogé ses affiliés dans les pays sous Troïka et produit son propre rapport. Il montre que les pays où la Troïka met en place ses politiques ont payé un prix économique et social élevé. Les pays sous contrôle n'ont eu d'autre choix que de mettre en œuvre les exigences imposées par la Troïka. Partout ont été imposées d'une part une austérité budgétaire massive et d'autre part la déréglementation des systèmes de formation des salaires et de négociations collectives et du droit du travail. Le dialogue social n'est plus respecté. Pire encore, là où les partenaires sociaux étaient parvenus à des accords (en Grèce, au Portugal), la Troïka n'en a pas tenu compte et a imposé ses propres réformes, qui ont affaibli et démantelé les droits à la négociation collective. Les conséquences sont lourdes, alors que l'économie, l'emploi, les salaires et la protection sociale régressent, le chômage, la pauvreté et les inégalités explosent. La Troïka est incapable de maîtriser la dette publique et de rétablir des conditions financières normales. La CES revendique une révision des programmes d'ajustement pour assurer qu'ils soient conformes à l'acquis social européen et exige que les politiques d'austérité et de déréglementation de la Troïka ne puissent plus se répéter à l'avenir.

## Les chiffres de l'immigration en France : une réalité loin des croyances !

Les idées reçues sur l'immigration en France ont la vie dure, notamment en ce qui concerne le nombre d'immigrés et les implications économiques de leur présence. On entend souvent dire que la France est un pays d'immigration massive, que la crise économique amène de plus en plus d'immigrés et que l'immigration contribue à accroitre les effets négatifs de la crise économique que nous traversons. Pourtant la réalité des chiffres dément largement cette idée reçue.

En effet, la France est l'un des pays les plus fermés de l'OCDE en terme migratoire, juste devant le Japon. La France délivre chaque année 200 000 titres de séjour environ, soit un niveau stable depuis plus de 10 ans. Et tandis que certains arrivent, d'autres quittent le territoire. En 2011, le « solde migratoire » – c'est-à-dire la différence entre les entrées et les sorties du territoire – s'est établi à 54 000 personnes. Toujours en 2011 le flux migratoire en France représentait 0,33 % de la population totale.

Au total, notre pays compte environ 5,5 millions d'immigrés (personne née étrangère à l'étranger). Ainsi, le flux de l'immigration permanente rapporté à la population totale est l'un des plus bas

comparé à d'autres pays. En comparaison l'Allemagne, le Royaume Uni ou la Suisse ont des proportions beaucoup plus importantes (et des niveaux de chômage plus bas).

Récemment le Ministre de l'Intérieur en présentant sa politique d'immigration a corroboré ces chiffres précisant que « les flux migratoires français actuels sont modérés par rapport à ceux de nos voisins européens». Il faut ainsi se garder des amalgames trop faciles et trop largement répandus, et faisant de l'immigré, de l'étranger, le « bouc-émissaire » d'une situation économique et sociale de plus en plus difficile.

Force ouvrière a rappelé à plusieurs reprises et notamment lors de son grand meeting du 29 janvier dernier qu'il ne faut pas se tromper de cible : il y a une urgence démocratique, en France et en Europe à combattre l'austérité afin aussi que ne germe pas sur le terrain de la misère et des crises économiques, le rejet de l'autre.

## Les nouvelles migrations en Europe : le cas du Portugal et de l'Allemagne

Au Portugal, le taux d'émigration actuel est arrivé quasiment au même niveau que dans les années 60 quand les Portugais fuyaient la misère et la dictature. On évalue à un demi-million le nombre de portugais de tout âge et de toutes qualifications qui ont migré en masse vers d'autres horizons. Ils fuient la crise économique, l'absence de perspectives et les diktats imposés par la Troïka. Cette émigration aura, à terme, des conséquences néfastes pour ce pays, vieillissement de la population, solde naturel et migratoire négatifs, déclin démographique, départ de travailleurs qualifiés qui pourrait conduire à terme à un affaiblissement irrémédiable du Portugal.

En Allemagne en revanche, le phénomène est inverse. Le pays devient un fort pays d'immigration. Face au déclin de la natalité, la nécessité du recours à l'immigration s'est imposée pour inverser le solde migratoire et fait aujourd'hui majoritairement consensus. Selon un rapport publié en Janvier 2014, 1,08 millions de personnes se sont établies en Allemagne en 2012. Le nombre d'entrants sur le territoire atteint ainsi son plus haut niveau depuis de nombreuses années et établi le solde migratoire à 370 000 personnes pour 2012 et est estimé dès à présent à 400 000 pour 2013. Les prévisions estiment que l'Allemagne aura besoin dans les prochaines années de 1,5 millions d'étrangers pour sécuriser sa croissance et stabiliser son système social.

## Mise en œuvre de la garantie jeunes : encore des efforts !

Le 17 janvier dernier, la Commission européenne a validé le plan français de garantie pour la jeunesse (voir lettre électronique n°15). Pour mémoire, cette initiative entend contribuer à la lutte contre le chômage des jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, un emploi, un stage ou une formation de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Chaque Etat membre doit présenter un plan de mise en œuvre, pour obtenir un co-financement de la part de l'UE au moyen du Fonds social européen et des 6 milliards d'euros alloués à l'Initiative pour l'emploi des jeunes.

La réponse de la France à la Commission européenne regroupe les dispositifs déjà existants et une « garantie jeunes » à la française en phase expérimentale dans 10 territoires pilotes, visant 10 000 jeunes parmi les plus éloignés du marché du travail.

Force ouvrière regrette le caractère non universel de la « garantie jeunes » qui ne s'adressera, à terme, qu'à 10% de la population-cible (1 million de personnes de moins de 26 ans qui ne sont ni emploi ni en formation). FO continue de revendiquer l'accès au RSA pour les moins de 26 ans. En outre, la réussite de ce type de dispositif en termes de retour vers l'emploi durable demande un accompagnement renforcé et donc des effectifs supplémentaires à Pôle emploi et dans les missions locales. Enfin, on peut s'inquiéter de la pérennité du financement, actuellement prévu jusqu'en 2016.

Suite à la rencontre du 3 juillet 2013 (voir lettre électronique n°11), en marge du contre-sommet pour l'emploi des jeunes, la chancelière allemande Angela Merkel a souhaité faire le point une nouvelle fois sur la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse avec une délégation de jeunes syndicalistes européens à laquelle Force ouvrière a participé. Les organisations syndicales présentes réunies autour du DGB ont revendiqué une action plus forte et plus efficace pour lutter contre le chômage des jeunes en Europe et souligné que les mesures d'austérité avaient grandement contribué à dégrader la situation des jeunes et aggravé le niveau du chômage. La précarité des conditions de travail, la faiblesse des salaires conduit en outre de nombreux jeunes à migrer et à quitter leur pays d'origine.

### Allemagne : le DGB salue la retraite anticipée à 63 ans

Le DGB se félicite de l'avancement de l'âge de la retraite en Allemagne, revenant ainsi sur une partie de la réforme décidée en 2007 et reculant l'âge de la retraite à 67 ans. La procédure législative va commencer pour ramener à 63 ans l'âge de départ à la retraite pour ceux qui ont travaillé 45 ans. Actuellement, l'âge de départ normal est à 65 ans et monte progressivement pour atteindre 67 ans en 2029. Un salarié peut aujourd'hui bénéficier d'une retraite à taux plein à partir de 65 ans et trois mois et cet âge est chaque année retardé. La réforme prévoit également d'accorder aux femmes ayant eu un enfant avant 1992 de bénéficier désormais d'une majoration de deux années de cotisations supplémentaires au lieu d'une seule auparavant.

Les médias, l'opinion publique et les employeurs y sont opposés. La commission européenne fera sans doute des objections. Mais c'est une demande importante du DGB qui est en passe de se concrétiser. Le DGB s'était fermement opposé au recul de l'âge de départ à 67 ans et considère cette nouvelle réforme comme une mesure de justice sociale.

## International

### Ukraine : CES et CSI condamnent les violences et expriment leur solidarité vis-à-vis des travailleurs

Pendant des semaines, les manifestants de la place Maidan à Kiev ont lutté pour la liberté, le droit de vivre décemment, la démocratie et la justice sociale. De nombreux militants syndicaux ont pris part aux manifestations. Le pouvoir en place s'est finalement écroulé après avoir fait tiré sur les manifestants provoquant la mort d'une centaine de personnes. La maison des syndicats où les manifestants avaient trouvé refuge a été incendiée.

La CSI et la CES, dans un courrier cosigné par leurs secrétaires générales respectives et adressé aux leaders des organisations syndicales d'Ukraine, ont condamné les violences et exprimé leur solidarité à l'égard des travailleurs ukrainiens.

De son côté, les fédérations syndicales notamment UNI et IndustriALL ont également condamné les violences et exigé le rétablissement de la démocratie et des droits de l'homme. Du côté des syndicats ukrainiens, l'opinion sur les manifestations est apparue divisée. Les syndicats locaux ont décidé eux-mêmes de ce qu'ils devaient penser des évènements et d'y participer ou non, tout en veillant à prévenir une scission syndicale qui aurait, en fin de compte, desservi les intérêts des travailleurs.

Certains syndicats soutiennent l'intégration de l'Ukraine à l'UE. D'autres soutenaient les manifestations car elles exprimaient des revendications économiques et sociales. Dans certains secteurs industriels, les travailleurs n'ont pas reçu leurs salaires et prestations sociale pour un trimestre entier de 2013. L'accumulation de graves problèmes sociaux est la raison profonde des manifestations.

## Suisse : forte préoccupation des organisations syndicales après le résultat du vote sur l'immigration

En Suisse, les électeurs ont voté, par référendum le dimanche 9 février en faveur de la mise en place de quotas pour les citoyens en provenance de l'Union européenne. La Suisse qui avait déjà connu, un tel système avant les accords bilatéraux passés avec l'UE, va donc rétablir des quotas et des contingents, en fonction de ses besoins, pour les immigrés. L'accord de libre circulation passé entre l'UE et la Suisse – en vigueur depuis 2002 – est ainsi remis en cause, tout comme la participation de la Suisse à l'espace Schengen. De façon plus générale, il tend les relations entre la Suisse et l'Union Européenne à tous les niveaux (accords de recherche, accords Erasmus, électricité etc…). Les travailleurs étrangers en Suisse, le plus souvent très qualifiés, proviennent principalement d'Allemagne, de France, d'Italie ou du Portugal. Parmi eux figurent de nombreux travailleurs transfrontaliers.

Les organisations syndicales ont regretté le résultat de ce vote, pointant des « dangers importants pour les travailleurs et travailleuses ». L'organisation Travail.Suisse considère que le rétablissement du système des quotas menace le marché du travail d'une segmentation en deux parties : « L'économie continuera à faire venir en Suisse la main-d'œuvre nécessaire qui ne pourra pas se protéger contre le dumping salarial en raison de sa plus grande dépendance et la pression sur les salaires grandira. » De son côté, l'USS (Union des Syndicats Suisses) s'est dite préoccupée par le résultat du vote qui « reflète des craintes très répandues concernant les salaires, les emplois et les conditions de travail. »

Les organisations syndicales ont adressé une lettre commune au Conseil Fédéral pour que dans la mise en œuvre du résultat du vote, les intérêts des salarié(e)s ne passent pas à la trappe. Elles rappellent le principe de la non-discrimination, demandent une protection accrue de l'emploi, des salaires et des conditions de travail et appellent à la préservation des accords bilatéraux avec l'UE. Un projet de loi est prévu pour fin 2014.

## Rapport de l'OIT sur l'emploi : des chiffres sans équivoque

Le dernier rapport de l'OIT « Tendances mondiales de l'emploi 2014, vers une reprise sans création d'emplois » est sans équivoque : en 2013, 202 millions de personnes étaient au chômage. C'est plus de 5 millions de personnes de plus qu'en 2012. Cette hausse se concentre davantage en Europe, en Asie de l'est et du sud et en Afrique subsaharienne. Les tendances prévoient une hausse de 13 millions de chômeurs au niveau mondial d'ici à 2018.

Le taux de chômage des jeunes, âgés de 15 à 24 ans, atteint 13,1 %, soit 74,5 millions de personnes. Les chiffres du chômage sont également à la hausse pour les personnes sans emploi ni formation ou scolarité. Si le niveau d'instruction progresse, le manque de débouchés professionnels est criant. Par ailleurs, la réinsertion professionnelle est une autre difficulté majeure. La durée moyenne des périodes de chômage s'est considérablement accrue, atteignant parfois jusqu'à 9 mois comme en Grèce ou 8 mois en Espagne. Pour les Etats-Unis, le chômage de longue durée touche plus de 40 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Beaucoup de femmes ont également quitté le marché du travail.

Le rapport souligne également l'augmentation du travail informel, du travail précaire et de la pauvreté dans l'emploi. Dans les pays qui subissent de lourdes pertes d'emplois et où les systèmes de protection sociale sont insuffisants, voire inexistants, de nombreuses personnes basculent dans l'économie informelle, et n'y jouissent alors d'aucun droit. C'est le cas par exemple de nombreux pays d'Europe centrale et de l'est. Dans certaines régions du monde, l'emploi informel atteint un taux de 90 % comme en Asie du sud et du sud-est. Les travailleurs indépendants et travailleurs familiaux non rémunérés sont considérés par l'OIT comme des travailleurs précaires, car ils ont un accès limité voire nul à la sécurité sociale ainsi qu'à un revenu sûr. L'emploi précaire a augmenté cinq fois plus vite en 2013 que pendant les années précédant la crise. Enfin, la pauvreté dans l'emploi reste également très forte avec 375 millions de travailleurs vivant avec moins de 1,25 dollar par jour.

Les politiques d'austérité, que FO dénonce depuis leur mise en place, appliquées en Europe notamment, n'ont fait que creuser le déficit d'emplois et les inégalités. L'OIT plaide en faveur d'un rééquilibrage des politiques macroéconomiques et donc remet en question les politiques d'austérité alors que les grandes entreprises ont « eu tendance à augmenter les dividendes versés à leurs actionnaires plutôt qu'à investir dans l'économie réelle ».

Pour FO, la question de l'emploi, des salaires, la réforme des marchés financiers et la relance de l'économie mondiale doivent rester des priorités ! Ces sujets seront débattus lors du 3ème congrès mondial de la Confédération syndicale internationale (CSI) qui aura lieu en mai prochain à Berlin. Bien entendu, une délégation de FO participera aux débats du Congrès. Une résolution portera précisément sur la question de l'emploi, de la protection sociale et des salaires. La discussion aura lieu également lors de la prochaine Conférence Internationale du Travail de l'OIT en juin prochain à laquelle FO participera également. Ces débats sont au cœur des préoccupations mondiales et de la redéfinition des Objectifs du Millénaire du Développement post-2015 (voir lettre électronique n°7). La Confédération Syndicale Internationale revendique des objectifs identifiés de travail décent et de protection sociale. Enfin, ces questions devront également être discutées lors du prochain sommet du G20 qui se tiendra en Australie en septembre.

## Cambodge, Bangladesh : la filière textile bafoue les droits fondamentaux

En France, la période des soldes vient de se terminer. Pendant un mois, les étals de vêtements débordaient pour certains magasins d'articles made in Bangladesh, China ou Cambodge. La situation des travailleurs de la filière textile s'est-elle améliorée depuis le drame de l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh le 24 avril dernier, qui avait causé la mort de 1 133 personnes ?

Après la Chine, le Bangladesh est désormais le deuxième plus grand atelier textile du monde, les employeurs chinois délocalisant de plus en plus vers ce pays ou le Cambodge.

Après l'incendie du Rana Plaza (voir lettre électronique n°10 et 11), un accord a été trouvé le 13 mai 2013 soutenu par les fédérations syndicales internationales et par l'Organisation Internationale du Travail. Il a été validé par certaines enseignes textiles mais pas toutes. Cet accord porte sur la sécurité dans les usines textile, notamment en matière d'incendie, car si le drame du Rana Plaza a marqué les esprits, il n'en est pas moins que de nombreux autres drames se sont succédé jusque-là. L'accord regroupe donc 103 signataires et un plan d'action sur 5 ans prévoit notamment l'inspection de 1566 usines dont la liste a été publiée le 7 octobre 2013.

Toujours après le drame du Rana Plaza au Bangladesh, la ministre du Commerce Extérieur, Nicole Bricq a décidé de saisir le Point de Contact National – PCN – (voir encadré ci-dessous et lettre électronique n°3), dans une procédure jusque-là inédite pour cette instance, afin de lui demander un rapport sur la filière textile.

**Encadré sur le Point de Contact National (PCN)**
Les entreprises sont soumises à des principes directeurs édictés par l'OCDE pour les 46 pays adhérant à ces principes qui donnent notamment un cadre à respecter pour les entreprises multinationales tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ces principes couvrent entre autres les relations industrielles, les droits de l'Homme, la lutte contre la corruption, la responsabilité sur la chaîne d'approvisionnement... Chaque pays adhérant aux principes directeurs de l'OCDE se doit de constituer un point de contact national afin d'examiner des saisines portant sur le non-respect de ces principes. Le PCN français est tripartite et comprend donc des représentants des pouvoirs publics, des représentants du MEDEF ainsi que les représentants des organisations syndicales. Force Ouvrière y siège. Le PCN peut être saisi par des syndicats, des organisations non-gouvernementales, entre autres.

Suite à plus de 30 auditions des représentants syndicaux, d'ONG, d'entreprises, d'universitaires et autres, le PCN a remis son rapport à la Ministre le 2 décembre dernier, consultable sur son site internet en cliquant sur le lien suivant : https://www.tresor.economie.gouv.fr/8507_rapport-du-pcn-sur-la-mise-en-oeuvre-des-principes-directeurs-de-l-ocde-dans-la-filiere-textile-habillement

Le rapport établit une cartographie des risques pays et sectoriels, définit la portée de la relation d'affaires et le partage de la responsabilité, dresse un état des lieux des mesures de diligence raisonnable mises en œuvre par les entreprises françaises auditionnées et souligne l'importance de l'action internationale. Quinze recommandations y sont faites aux entreprises et sept observations aux autorités publiques, y compris du Bangladesh.

Mais la situation est toujours plus que critique pour les travailleurs de ce secteur. Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI a également dénoncé les conditions de travail dangereuses ainsi que les « politiques d'emploi axées sur l'exploitation » dans la filière.

Ainsi, au Cambodge, les grèves des 2 et 3 janvier derniers ont été réprimées dans la violence et dans le sang. Les revendications portaient pourtant sur les salaires demandant à ce que ceux-ci soient augmentés, les travailleurs de ce secteur n'ayant pour salaire que l'équivalent de 38 malheureux dollars américains (soit environ 28 euros). Des salaires très faibles n'assurant pas un niveau de vie décent aux travailleurs. 23 militants ont alors été arrêtés pour le simple fait d'avoir exercé leur droit de grève et de liberté d'association. 4 autres ont trouvé la mort sous le feu des balles des autorités et 39 personnes ont été blessées.

La CSI a envoyé une mission de haut niveau en janvier 2013 pour appeler à la libération des travailleurs, demander une enquête indépendante sur les assassinats et blessures infligées aux travailleurs en janvier, exiger que toutes les parties respectent la liberté syndicale et augmenter au plus vite le salaire minimum qui pour l'instant ne permet pas aux travailleurs et à leur famille de vivre décemment.

Une lettre ouverte au Premier ministre cambodgien a été envoyée par les fédérations mondiales IndustriALL, UNI et la CSI ainsi que par 30 des plus grandes marques mondiales de vêtements afin d'exiger une enquête approfondie sur les auteurs des meurtres et afin de demander au gouvernement d'établir un processus juste et complet pour établir un nouveau salaire minimum. Le Cambodge emploie plus de 500 000 personnes dans l'industrie de la confection et du textile qui représente jusqu'à 80 % des exportations du pays. Des grèves se sont succédé ces derniers mois afin de porter le salaire minimum à 160 dollars US par mois. Si les mesures incitatives proposées par le gouvernement aux entreprises ont amené une forte expansion de cette industrie, le niveau de vie des salariés n'a pas progressé.

La solidarité internationale est cruciale pour les salariés du textile. Seules la solidarité et la mobilisation internationales ont permis de faire avancer les choses dans un secteur marqué par des manquements criants au respect du droit du travail, aux normes internationales du travail, ainsi qu'aux droits de l'Homme. De nombreuses autres actions sont en cours, notamment au niveau de l'OIT avec son programme Better Work lancé en le 23 octobre 2013 qui concerne 500 entreprises.

Force ouvrière a activement contribué à cette mobilisation en participant, au sein du PCN, à la préparation, à la rédaction et à la diffusion du rapport, en envoyant un courrier à l'ambassade du Cambodge en France pour dénoncer la répression de la grève des 2 et 3 janvier dernier, en suivant les actions internationales proposées par les fédérations internationales et la CSI. Les courriers de soutien prennent une importance capitale pour les travailleurs de la filière textile et pèsent de tout leur poids sur les autorités nationales, dans le cadre de la pression internationale mise en œuvre par les syndicats.

Les actions ne s'arrêteront pas là et la Conférence Internationale du Travail de l'OIT qui aura lieu en juin prochain, examinera cette question au sein de sa Commission d'Application des Normes (à laquelle FO siège). Cette commission, qui examine des cas de violations graves aux normes internationales du travail, travaillera notamment sur la mise en œuvre de la convention 81 sur l'inspection du travail au Bangladesh.